

À Villeurbanne, le 10 février 2017.

À M. L'Inspecteur d'Académie, DASEN du Rhône

s/c de Mme la principale du collège des Gratte-Ciel

copie à FCPE Collège des Gratte-Ciel

copie à CGT éduc'action 69, SNES-FSU 69, SUD éducation 69

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Les personnels enseignant et de vie scolaire du collège des Gratte-Ciel M^orice Leroux de Villeurbanne réunis le 09 février 2010 en Assemblée Générale dans le cadre de l'Heure Mensuelle d'Information Syndicale ont examiné la dotation horaire globale pour l'année 2017-2018 ainsi que la répartition proposée par Mme la Principale.

Nous jugeons cette dotation insuffisante. Nous avons mandaté les représentant-es des personnels pour rejeter toute répartition proposée. Nous ne pouvons accepter non plus les trois suppressions de postes prévues. Le vote du CA du 09 février a d'ailleurs été sans appel et c'est bien la DHG qui a été massivement refusée par les élu-es des personnels et des usager-es.

Nous demandons donc à être reçu-es en audience dans les plus brefs délais. Sans modification substantielle de cette DHG, nous appellerions à la **grève le jeudi 16 février** ; l'appel à la grève ayant déjà été adopté à l'unanimité par les collègues présents lors de l'Assemblée Générale avec le soutien des organisation syndicales locales : CGT educ'action, SNES-FSU, SUD éducation.

- Nous demandons les moyens nécessaires pour la **création de 3 divisions supplémentaires** :
 - **1 division supplémentaire en 6^e** pour mieux intégrer les élèves en dispositif d'inclusion (SEGPA)
 - **1 division supplémentaire en 4^e et en 3^e** . En l'état nous approchons des effectifs pléthoriques (29,2 en 4^e et 29,8 en 3^e)

Certes, le collège perdrait un certain nombre d'élèves, particulièrement en 6^e , mais la baisse de moyen est proportionnellement supérieure à la baisse des effectifs. De plus, cette année encore, comme depuis très longtemps, nous avons pu mesurer la proportion importante de nos élèves venant de catégories socio-professionnelles de plus en plus fragiles, et pour lesquels la question des effectifs est essentielle à leur réussite. Le collège est au 37^e rang départemental selon l'observatoire de la difficulté sociale et relevait de l'APV au titre de la politique de la ville. Pour la troisième année le collège accueille en inclusion totale ou partielle des élèves à besoins particuliers (dispositif ITEP-SESSAD), nous devons pouvoir les accueillir au mieux. Il en va de même pour réussir l'inclusion statutaire des élèves inscrit-es en UPE2A. Nous nous permettons enfin de rappeler que les conditions de travail et d'étude se sont aussi dégradées avec l'implantation d'une école temporaire dans la cour et sur les équipements sportifs.

- **L'attribution des 3 heures de marge de gestion pour les classes de SEGPA**

La Réforme du collège s'applique en SEGPA, il n'est pas acceptable que les élèves et les enseignant-es des classes de SEGPA ne bénéficient pas des mêmes conditions que leurs camarades ou collègues.

- De plus nous ne pouvons accepter l'inflation des heures supplémentaires et des temps de service partagés de nombre de nos collègues.

Veillez croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie en notre attachement au service public d'éducation.

L'Assemblée Générale des personnels du collège